



- DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**
- Limite de zone
 - Bâtiment exceptionnel
 - Ensemble urbain cohérent
 - Espace planté à créer ou conserver
 - Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
 - Emplacement réservé
 - Arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
 - Clôtures soumises à dispositions particulières
 - Cortège végétal à préserver
 - Marge de reculement
 - Reculement lisière ou massif
 - Ligne de construction
 - Alignement d'arbres à conserver ou à créer

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

 COMMUNES DE BISCHWILLER, KALTENHOUSE, OBERHOFFEN SUR MODER, ROHRWILLER, SCHIRRHEIN ET SCHIRRHOFFEN

REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de zonage n°1

 Echelle 1/2000^{ème}

16/03/2017	Approbation	MODIFICATION N°3
21/11/2017	Mise à jour n°1	DOSSIER APPROUVE
13/09/2016	Modification simplifiée n°1	
13/09/2016	Modification simplifiée n°2	
24/10/2016	Mise à jour n°2	
23/04/2019	Mise à jour n°3	
10/09/2020	Modification n°1	

A Haguenau
 Le 9 novembre 2023
 Le Vice-Président
 Jean-Lucien NETZER